

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 février 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal MONTECOT représenté par Nicolas ISNARD.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **CSGE 006-5477/19/BM**

#### **■ Versement de la contribution financière 2019 au groupement d'intérêt public Grand Prix de France Le Castellet MET 19/9074/BM**

Madame la Présidente de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Depuis la dernière édition du championnat du monde de Formule 1 en France, qui s'est tenue sur le circuit Paul Ricard du Castellet en 1990 (Grand Prix de France), les collectivités territoriales de la Région PACA ont souhaité accueillir de nouveau cette manifestation sportive d'envergure eu égard aux retombées économiques, touristiques, et sportives liées à un tel événement.

Le projet relevant de l'intérêt général, il a été décidé de constituer un Groupement d'Intérêt Public à but non lucratif dont les membres sont chargés de structurer, encadrer, et promouvoir une candidature crédible à l'organisation et à la promotion du Grand Prix de France en mettant en commun les moyens nécessaires.

Ce projet représente pour la Métropole, limitrophe du Castellet par le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile, une occasion unique de participer à cette manifestation sportive à rayonnement international, qui relève incontestablement de l'intérêt général, puisqu'elle contribue à la promotion et au développement des activités physiques et sportives et participe de l'éducation, de la culture, de l'intégration et de la vie sociale comme le rappelle le Code du Sport dans ses principes généraux (articles L100-1 et L100-2).

Par délibération du 19 octobre 2017, le Conseil a approuvé l'adhésion de la Métropole au GIP Grand Prix de France le Castellet, aux côtés des membres fondateurs : la région PACA et la société EXCELIS, propriétaire et exploitant du circuit Paul Ricard.

Les missions principales du GIP s'articulent de la façon suivante :

Signé le 28 Février 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 18 Mars 2019

- Mettre en œuvre les moyens juridiques, financiers techniques et commerciaux en vue de promouvoir l'organisation d'un Grand Prix de Formule 1 sur le Circuit Paul Ricard et trouver les partenaires adéquats,
- Mettre en œuvre toutes actions destinées à démontrer la qualité sportive et organisationnelle du Projet de Grand Prix, populariser la candidature, valoriser et promouvoir l'image des collectivités territoriales organisatrices et du sport automobile et inscrire le projet de Grand Prix de France au service du développement du territoire,
- Etre l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics et organismes officiels en charge, d'une manière ou d'une autre, de la désignation des Grands Prix inscrits au calendrier des Championnats du Monde et de la bonne marche de l'évènement,
- Informer le public, par des réunions et publications régulières, de la candidature et de l'évolution des discussions et négociations avec les organismes concernés,
- Concevoir et valoriser tous évènements sportifs et culturels annexes afin de promouvoir cette candidature, puis chaque édition de l'évènement.

La première édition du Grand Prix de France a ainsi pu être organisée en 2018 et l'évènement fut un grand succès, regroupant plus de 160 000 personnes pendant trois jours et conférant une couverture médiatique internationale du territoire, assurant de fait des retombées économiques mais aussi culturelles et sportives très importantes.

Le GIP est constitué des membres suivants :

- La Communauté d'agglomération de Toulon Provence Méditerranée
- Le département du Var
- La Métropole Nice Côte d'Azur
- La chambre de commerce et d'industrie de Région
- La chambre de commerce et d'industrie du Var
- La communauté d'agglomération Sud Sainte Baume
- Le département des Bouches-du-Rhône
- La Métropole Aix Marseille Provence
- La Région PACA
- La Société EXCELIS

Le GIP a été constitué pour une durée de dix ans à compter de la publication de l'arrêté préfectoral du 26 mars 2018.

Il promeut et encourage notamment l'organisation de cinq éditions du Grand Prix de Formule 1, pour les années 2018 à 2022.

Enfin, il prévoit un engagement de participation financière de ses membres jusqu'en 2020.

Pour la métropole, et conformément à l'annexe 6bis de la convention constitutive du groupement approuvée par arrêté préfectoral, la participation financière est fixée à :

- 2017 : 164 400 euros
- 2018 : 1 500 000 euros
- 2019 : 1 500 000 euros
- 2020 : 1 500 000 euros

A titre d'information, la contribution financière des membres du GIP pour l'année 2019 est fixée à :

- 4 200 000 euros pour la Région PACA
- 2 000 000 euros pour la Communauté d'agglomération de Toulon Provence Méditerranée
- 2 000 000 euros pour le Département du Var
- 2 000 000 euros pour Nice Côte d'azur Métropole
- 1 500 000 euros pour la Métropole Aix Marseille Provence
- 500 000 euros pour la CCI du var
- 500 000 euros pour le Département des Bouches-du-Rhône
- 500 000 euros pour la CCI Régionale
- 300 000 euros pour la Communauté d'agglomération Sud Sainte Baume

**Signé le 28 Février 2019**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 18 Mars 2019**

- 100 000 euros pour la Société EXCELIS

Soit au total pour 2019 : 13 600 000 euros

Il est donc proposé d'octroyer au GIP la contribution financière de la métropole pour l'année 2019, soit 1 500 000 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république ;
- L'arrêté de la Préfecture de Région Provence Alpes Cote d'Azur du 26 mars 2018 portant approbation de la convention constitutive du GIP Grand Prix de France ;
- La convention constitutive du Groupe ;ment d'Intérêt Public « Grand Prix de France - Le Castellet » enregistrée sous le numéro18/0123 ;
- La délibération ECO 012-2842/17/CM du 19 octobre 2017 relative à l'adhésion d'AMP au GIP.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- L'intérêt pour la Métropole Aix Marseille Provence, de soutenir ce projet.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvé le versement de la contribution financière 2019 de la Métropole au Groupement d'Intérêt Public Grand Prix de France le Castelet pour un montant de 1 500 000 euros.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2019 de la métropole Aix-Marseille-Provence -BPMC A 310 022 65748.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
La Vice-Présidente Déléguée  
Grands Evènements Métropolitains  
Handicap

Martine CESARI

Signé le 28 Février 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 18 Mars 2019